

## COMPTE RENDU SEANCE PRECEDENTE

L'an deux mille dix-huit, le 19 du mois de Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

**PRESENTS :** MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, DULUC, DAUDON, LEGLISE, BROUSTET, LARRUE, MOLIA, VIGNEAU  
MMES DUPIOL, DURROS, GALISSAIRES, PUJO, PANCALDI, DUPART, ROUSSELET, ARDOUIN

**ABSENTS :** Mme DOZ procuration à Mme ROUSSELET

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 18  
Pour 18 + 1

### **OBJET : AVIS SUR LES PROPOSITIONS FAITES A NOTRE COMMUNE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Pour préparer la rentrée scolaire 2018/2019, deux réunions ont été organisées à l'initiative de Mr MEOT, Inspecteur de l'Education Nationale de notre circonscription scolaire (Décembre 2017/ janvier 2018).

La discussion a porté dans un premier temps sur les effectifs des écoles maternelles, primaires et Ullis,

L'analyse est la suivante :

- 52 élèves sur 3 classes en Maternelle : taux d'encadrement « 17.5 » élèves par classe. Une directrice sans décharge de direction
- 93 élèves sur 5 classes en Elémentaire : taux d'encadrement « 18.6 » élèves par classe. Une directrice avec ¼ de décharge de direction

Si fermeture d'une classe, 4 classe avec un taux d'encadrement « 23.5 » élèves par classe

Au regard du contexte de l'école en secteur 2, une fermeture en élémentaire peut être envisagée lors de la rentrée scolaire 2018/2019 et en terme de perspective pour la rentrée scolaire 2019/2020, une autre fermeture

Après discussion entre les représentants de la commune, les directrices des écoles maternelles, élémentaires et l'inspecteur de l'Education Nationale, deux propositions ont été faites à notre collectivité :

- **Proposition 1 : Fermeture de classe lors de la rentrée scolaire 2018/2019 à l'école élémentaire**

2 inconvénients :

- Une fermeture en élémentaire
- 2 directions dont une sans décharge de direction et une avec un taux de ¼ de décharge

- **Proposition 2 : Fusion des deux écoles pour faire une école primaire (groupe scolaire) : Nombre d'élèves total : 145 + 12 Ulis sur 8 classes soit un taux d'encadrement de « 18 » élèves par classe.**

2 intérêts :

- Pas de fermeture de classe lors de la rentrée scolaire 2018/2019 malgré un taux d'encadrement bas
- Une direction unique pour le groupe scolaire
- Une mesure de sauvegarde pour la rentrée scolaire 2019/2020 serait prononcée au regard de la perspective des effectifs

Après en avoir largement débattu et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal DECIDE :

- D'accepter la proposition n° 2 faite par l'Inspecteur de l'Education Nationale à savoir pas de fermeture de classe lors de la rentrée scolaire 2018/2019 et une direction unique pour le groupe scolaire

#### **OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réaliser d'importants travaux de restauration de l'église à savoir notamment le traitement des façades extérieures

Monsieur le Maire rappelle que l'église édifiée sur le mode gothique à la charnière du Moyen Age et de la Renaissance, a connu une restructuration significative durant le XIX siècle, avec l'adjonction de collatéraux et la construction d'une nouvelle façade avec clocher.

Monsieur le Maire souligne que l'église a été inscrite au titre des monuments historiques par arrêté en date du 21 Décembre 1925. Monsieur le Maire informe les élus que l'ETAT subventionne ces travaux à hauteur de 15 %

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour la réhabilitation de l'église et à signer tous les documents s'y référant

- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux	56 806.06	H.T. soit 68 167.27 TTC
Financés par		
ETAT (DRAC) 15 %		8 520.91
REGION 20 %		11 361.21
CONSEIL DEPARTEMENTAL (25% x CDS) 22.5 %		12 781.36
Autofinancement		35 503.79

- D'inscrire cette somme au budget, de préfinancer la TVA
- De se substituer aux autres co-financeurs s'ils sont défallants

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1°) TRAVAUX

- Travaux passerelle
- Travaux jardins de la hure : Entreprise LEROUX a débuté les plantations des arbustes
- Travaux aménagement de sécurité : réunion début de chantier lundi 22 janvier 2018 à 11 heures avec Cabinet ESCANDE, Centre Routier Sud Gironde et Eiffage
- Travaux église : La société TMH a terminé la pose des drains. Un réunion de chantier a lieu Mardi matin avec la société TMH et BILLA
- Travaux voie verte : le Cabinet ESCANDE établira avant la fin du mois le détail estimatif des travaux. Ce dossier peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 25 %. Avec le CDS de 1.2 cela ferait 30 % pour un montant maximum de travaux de 500 000 €

### 2°) INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion a eu lieu ce jeudi concernant le gaspillage alimentaire avec le SICTOM, Mme TICHANE, le diététicien....
- Réunion Mardi 23 Janvier à 19 heures 30 avec les professionnels de santé de la commune et l'ARS pour le projet de soins de la Maison Médicale
- Plan Local d'Urbanisme : Le Tribunal Administratif a désigné le commissaire enquêteur qui aura en charge l'organisation de l'enquête publique. Il s'agit de Mme CAUSSE domiciliée à Cabanac et Villagrains

L'enquête publique aura lieu du 06 Mars au 06 Avril 2018

Permanence du Commissaire Enquêteur :

- Mardi 06 Mars : 09 h à 10 heures
- Mercredi 14 Mars : 10 h à 12 heures
- Samedi 24 Mars : 10 h à 12 heures
- Jeudi 29 Mars : 17 h à 19 heures
- Vendredi 06 avril (CDC) : 15 h 30 à 17 heures

Patricia DUPART

1<sup>er</sup> Mars 2018

